



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71 62

2011-CP-3705

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
OPÉRATION DE RÉHABILITATION LÉGÈRE
2012 AU COLLÈGE L'AGIOT À ELANCOURT**

Politique sectorielle :
Secteur d'intervention :
Programme :

Enseignement
Enseignement du 2nd degré
Collèges publics
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)

Montant actualisé :
Montant affecté
Reste à affecter
Montant réservé pour ce rapport

2007P013E01 (APD)	
AP	CP2011
560 000 000	17 631 500
95 239 252	10 337 658
464 760 748	7 293 842
171 000	5 000

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de réhabilitation légère pour l'année 2012 au collège l'Agiot à Elancourt, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération : 2007P013O052T07
ELANCOURT
Collège L'Agiot
Remplacement de chaudières

Enveloppe financière €.TTC

Montant des travaux :	133 100 €
Date de valeur :	Décembre 2010
Maîtrise d'œuvre :	15 300 €
Services au maître d'ouvrage :	8 000 €
Aléas :	6 700 €
Révisions :	7 900 €
Total opération :	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 171 000 €

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Mai 2011
Remise Avant-Projet :	Juin 2011
Notification travaux :	Janvier 2012
Livraison :	Août 2012

Echéancier

2011	5 000 €
2012	146 000 €
2013	20 000 €

Justification de l'opération

Le collège l'Agiot à Elancourt a été construit en 1972 et se compose d'un bâtiment abritant le collège et d'un autre pour les logements de fonction. Les chaudières du collège datent de 1992 et présentent des problèmes récurrents entraînant des frais importants de réparations et des interruptions de chauffage.

Dans le bâtiment des logements de fonction, hormis une chaudière remplacée en 2006, les trois autres datent de 1995 et ont atteint leur limite d'utilisation au regard des premiers signes de défaillance constatés en général à partir de 12 ans d'âge sur les chaudières murales.

De plus, leur remplacement par des chaudières à condensation permettrait une diminution des consommations de chauffage.

Consistance de l'opération

Les travaux consistent à remplacer :

Dans le collège :

Les deux chaudières existantes par des chaudières à condensation y compris le régulateur et les travaux annexes.

Dans les logements de fonction :

Les trois chaudières datant de 1995 par des chaudières à condensation et l'installation d'une sonde d'ambiance sur la chaudière datant de 2006.